**CONSULTATION PUBLIQUE - Projet de plan fédéral de réduction des biocides (PFRB)**

Service Publique Fédéral SANTÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Les produits biocides sont employés pour repousser, rendre inoffensifs ou détruire des organismes nuisibles. Ils comportent des risques pour notre santé et pour l'environnement, notamment par l’utilisation de substances (actives) toxiques. Ces produits ne doivent toutefois pas être confondus avec les produits phytopharmaceutiques employés pour protéger les cultures et qui disposent de leur propre plan de réduction.

Le plan fédéral de réduction des biocides (PFRB) **vise avant tout** **à réduire l'impact des biocides sur la santé humaine, la santé animale et l'environnement**. Une attention particulière est accordée à la **protection des groupes vulnérables (enfants,...)**.

Le plan fédéral de réduction des biocides comprend des actions ayant trait à  :

* la gestion des risques. Les risques pour la santé et l'environnement sont identifiés et font l’objet d’un suivi. Des actions prioritaires de réduction des risques sont définies et mises en œuvre, par exemple en assurant le suivi des intoxications et la surveillance du marché.
* la sensibilisation. Ces actions promeuvent une utilisation plus sûre et plus durable des biocides.

La récolte de données et la disponibilité de l’information sont également des thématiques importantes qui ont été prises en compte lors de l’élaboration du projet de PRFB.

Utilisez les cadres sur les pages suivantes pour inscrire vos commentaires sur des actions spécifiques ou sur le plan dans son ensemble, par exemple sur l'efficacité d’une action : cette action contribue-t-elle à réduire les risques liés aux produits biocides ? Y a-t-il des aspects qui manquent ?

Il n'est pas nécessaire de commenter chaque action.

Afin de soumettre vos commentaires, veuillez envoyer ce document complété par e-mail à info.biocides@health.fgov.be au plus tard le 3/10/2022 avec comme sujet : PFRB.

Les données à caractère personnel recueillies par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement dans le cadre cette consultation publique seront traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD). En savoir plus sur la gestion de vos droits : <https://www.health.belgium.be/fr/protection-des-donnees-personnelles> . Ces informations ne seront utilisées que pour recueillir les commentaires sur le FRPB. Les documents reçus seront conservés pendant une durée maximale de 12 mois.

Nous vous remercions de vos commentaires sur ce projet de plan.

1. Circuit restreint

Les biocides présentant un risque élevé pour la santé sont limités au circuit restreint ; ce qui implique des règles additionnelles pour les vendeurs et les utilisateurs.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Ref.** | **Objectif** | **Mesure** | **Indicateur** | **Délai** |
|  1.1 | Rapport “Circuit restreint”. | Rédaction d'un rapport.Le rapport comprendra des statistiques relatives à l’enregistrement des utilisateurs et des vendeurs de produits faisant partie du circuit restreint.  | Disponibilité du rapport. | Dès 2022 |

Vos commentaires

1. Produits « borderline »

Certains produits présentant des allégations ou une action biocides sont commercialisés sous un autre statut moins approprié (dispositif médical, cosmétique, etc.), et ne suivent donc pas les règles relatives aux biocides. Les produits biocides non autorisés sont identifiés pour qu’ils n'échappent plus aux obligations légales.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Ref.** | **Objectif** | **Mesure** | **Indicateur** | **Délai** |
|  2.1 | Identification des produits “*borderlines*” tombant sous la législation biocide. | La législation relative aux biocides sera appliquée afin que les produits “*borderlines*” (ceux qui ne sont pas déclarés comme biocides mais qui sont bien vendus à ces fins) n'échappent pas aux obligations légales. | Nombre de produits ayant fait l'objet d’une décision. | Dès 2022 |

Vos commentaires

1. Informations du public et des partenaires publics

Le service Biocides communique avec les secteurs professionnels et vers les particuliers par le biais de campagnes de communication, via le site internet, et d’autres actions de sensibilisation.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Ref.** | **Objectif** | **Mesure** | **Indicateur** | **Délai** |
|  3.1 | Mise à disposition sur le Web de la documentation disponible pour l'information du grand public et des professionnels. | Mise à disposition sur le Web des informations disponibles pour les biocides dans les meilleurs délais. | Mise à jour du site tous les mois. | Dès 2022 |
| Mise à disposition d’un moteur de recherche des produits biocides autorisés et d’une liste de produits biocides autorisés. | Mise à jour quotidienne de la base de données employée par le moteur de recherche pour générer la liste des produits autorisés. | Dès 2022 |
| 3.2 | Collaborations avec l’Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire. | Mise à jour et transmission de listes de produits efficaces contre la propagation des maladies animales (PT3) en cas de pandémies. | Communication 2 fois par an avec l’Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire. | Dès 2022 |
| 3.3 | Organisation d’un Forum annuel. | Rencontre avec les différents acteurs du secteur biocides.Informations sur l’avancement des dossiers et de la législation. | Forum annuel. | Dès 2022 |
| 3.4 | Sensibilisation des utilisateurs professionnels de biocides sur les risques et obligations relatives à ces produits. | Réalisation de campagnes d'information, de sensibilisation et de formations spécifiques pour certains secteurs.Ces campagnes seront soutenues par l'existence d'un système de FAQ sur internet. | Campagnes de communication, FAQ et formation. | Dès 2022 |
| 3.5 | Informer les familles avec de jeunes enfants et les bricoleurs quant ’aux risques associés aux produits chimiques. | Distribution de brochures expliquant comment éviter les accidents, y compris les biocides. Distribution de la brochure sur les alternatives aux biocides.Développement et actualisation sur le web d’une rubrique spécifiquement destinée aux citoyens, où se trouvent les informations relatives aux alternatives et aux risques.Promotion et organisation de concours pour le jeu «*Save the emoji*» (www.reddeemoji.be). Ce jeu apprend aux jeunes à se familiariser avec les symboles de danger présents sur les produits chimiques.Podcast jeunesse sur les risques chimiques (NL). | Nombre de brochures distribuées/ téléchargées.Rubrique pour les citoyens.Nombre de fois auxquels le jeu « *Save the emoji* » a été joué.Nombre de fois que le podcast a été écouté.  | Dès 2022 |

Vos commentaires

1. Toxicovigilance

Suivi des incidents impliquant des produits biocides ayant fait l’objet d’un signalement auprès du Centre Antipoisons. Sur base des résultats obtenus, de nouvelles actions pourront être entreprises avec une attention particulière aux publics socio-économiques plus fragiles.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Ref.** | **Objectif** | **Mesure** | **Indicateur** | **Délai** |
| 4.1 | Connaissance sur la nature et de l’importance des intoxications aigües avec des produits biocides. | Réaliser un suivi des incidents impliquant des produits biocides ayant fait l’objet d’un signalement auprès du Centre Antipoisons.Sur base des résultats obtenus, de nouvelles actions pourront être entreprises avec une attention particulière aux publics socio-économiques plus fragiles. | Disponibilité d’un rapport de suivi. | Dès 2022 |

Vos commentaires

1. Égalité de genre

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Ref.** | **Objectif** | **Mesure** | **Indicateur** | **Délai** |
| 5.1 | Prise en compte du paramètre du genre dans la politique et la communication relative aux biocides. | Etudier à quels types de produits les hommes et les femmes sont respectivement exposés, à travers les projets et recherches portant sur l’utilisation des biocides ou sur leur impact sur la santé.Adapter la communication sur base des résultats obtenus. | Nombre de projets qui étudient ce paramètre. | En continu |

Vos commentaires

1. Régularisation du marché des biocides

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Ref.** | **Objectif** | **Mesure** | **Indicateur** | **Délai** |
| 6.1 | Respect de la règlementation sur la mise sur le marché de produits biocides. | Réalisation de campagnes d’inspection et de contrôles. | Nombre de campagnes et de contrôles.Nombre d’avertissements.Nombre de PV. | En continu |

Vos commentaires

1. Formation des utilisateurs professionnels de produits biocides

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Ref.** | **Objectif** | **Mesure** | **Indicateur** | **Délai** |
| 7.1 | Formation des utilisateurs professionnels de produits biocides | Adoption d’un arrêté royal portant sur la formation pour l’utilisation de produits biocides dangereux : les produits concernés sont notamment les rodenticides, insecticides et les produits employés en fumigation. | Disponibilité d'une législation adaptée. | 2022 |
| Développement et mise en œuvre d’un système informatique en lien avec les formations professionnelles. | Disponibilité d’une application informatique.Nombre de certificats délivrés. | 2023 |

Vos commentaires

1. Observation du marché des biocides

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Ref.** | **Objectif** | **Mesure** | **Indicateur** | **Délai** |
| 8.1 | Connaissances du marché belge des biocides. | Connaissances du marché belge des biocides. Chaque année, différentes statistiques sur la mise sur le marché des biocides sont publiées, sur base des déclarations annuelles des produits autorisés et enregistrés en Belgique. Tant les informations sur les produits biocides que celles sur les substances actives sont disponibles. | Publication annuelle des données. | Dès 2022. |
|  |
| 8.2 | Connaissances du marché belge des biocides. | Analyser les statistiques de mise sur le marché belge des produits biocides en se basant sur les classes de danger les plus hautes pour l’environnement. | Disponibilité d’un rapport. | deuxième semestre 2023 |

Vos commentaires

1. Suivi et rapportage du PFRB

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Ref.** | **Objectif** | **Mesure** | **Indicateur** | **Délai** |
| 9.1 | Actualisation du plan fédéral de réduction des biocides. | Tous les deux ans et demi, le plan de réduction des biocides sera évalué et actualisé au besoin.  | Disponibilité du rapport d'évaluation. | Tous les deux ans et demi  |
| 9.2 | Rapportage final du plan fédéral de réduction des biocides. | Rédaction d’un rapport reprenant l’état d’avancement des actions reprises dans le plan de réduction des biocides. | Disponibilité du rapport final | Tous les cinq ans |

Vos commentaires

1. Remarques générales sur le plan

Nous vous invitons à donner un avis sur le plan en général. Par exemple, y aurait- il des actions permettant de réduire les risques liés aux biocides mais qui ne figurent pas dans ce plan de réduction ?

Vos commentaires